

Madame Anik Montminy
Directrice de cabinet de M. Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice de cabinet,

À la suite du dépôt de la pétition présentée par le député de Jean-Lesage, monsieur André Drolet, je vous fais parvenir la réponse du ministre des Transports, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, monsieur Sam Hamad.

Veuillez agréer, Madame la Directrice de cabinet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Luc Bastien
Directeur de cabinet

OBJET : Pétition relative à l'installation d'un mur antibruit, au sud de l'autoroute
Félix-Leclerc, entre la rue Seigneuriale et la rue Labelle

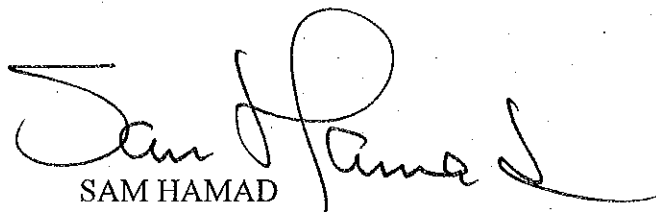
Madame, Monsieur,

J'ai pris connaissance de la pétition, dont un extrait a été déposé à l'Assemblée nationale le 25 mai 2010 par le député de Jean-Lesage, monsieur André Drolet, demandant l'installation d'un mur antibruit, au sud de l'autoroute Félix-Leclerc, entre la rue Seigneuriale et la rue Labelle.

Comme le prévoit notre politique sur le bruit adoptée en 1998, dès que les études démontrent des niveaux de bruit supérieurs à la norme, le Ministère est favorable à participer à 50 % des coûts des projets pour en réduire l'intensité, dans la mesure où les autorités municipales acceptent d'en payer autant.

Quoique le développement résidentiel en bordure du réseau routier supérieur relève de la responsabilité du milieu municipal, le Ministère est disposé à financer de telles mesures, mais il appartient avant tout aux autorités municipales de les prioriser.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


SAM HAMAD